

RELEVÉ DES OPERATIONS

JUILLET 2024



D /15 50/34/3811/2090 01FA6955060ECTF 7 FBI FBI

EARL PINETRE
PLAINE DU COLOMBIER
46700 SOTURAC

TERRES DU SUD
Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP33 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrement AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrement HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

N° compte : 39300
Date : 31.07.2024
Page : 1

Votre correspondant :

PASCALLE TEIXEIRA
Du Lundi au Vendredi
8h30 à 12h30
13h30 à 17h00
CONTACT@AGRIFFEEL.FR

DB

D'OPERATION	DATE	LIBELLE D'OPERATION	DEBIT	CREDIT	DATE D'ECHÉANCE
12.07.24	AVANCE CASTRATION MAIS	15153	7475,00	1301,92	12.07.24
12.07.24	AVANCE CASTRATION MAIS	15153	7475,00		12.07.24
12.07.24	AVANCE ACASTRATION MAIS	15153		7475,00	12.07.24
15.07.24	VIREMENT AVANCE CASTRATION	876398	7475,00		15.07.24
31.07.24	NOTRE AVOIR TERRES DU SUD	876398		814,03	31.07.24
31.07.24	NOTRE FACTURE TERRES DU SUD	876398	15259,19		31.08.24
31.07.24	NOTRE FACTURE CARRE VERT	369199	222,50		31.08.24
31.07.24	APPORTS CEREALES DECOMPTE	70380		17694,64	31.07.24
31.07.24	NOTRE VIREMENT AU 16.08.2024		4328,90		31.07.24
Ancien solde					
Total des opérations			34760,59	34760,59	
Nouveau solde					

Montants à régler par échéance

Règlements à déduire par échéance
(Sous réserve d'encaissement)

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix et principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix. Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture.
Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au-delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1% par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation. En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun acompte pour paiement anticipé.

Coupon à joindre à votre règlement
EARL PINETRE
TERRES DU SUD
N° compte : 39300